Pour la retraite des mères chrétiennes, les exercices auront lieu le matin et le soir ; pour celle des demoiselles, à cinq heures et demie, à huit heures du matin et à sept heures du soir, et aux mêmes heures pour la retraite des jeunes gens.

Les révérends pères rédemptoristes seront les prédicateurs de

cette mission jubilaire.

Sa Grandeur Mgr des Trois-Rivières a adressé à son clergé la circulaire suivante qui a été lue en chaire dimanche dernier :

ÉVÊCHÉ DES TROIS-RIVIÈRES,

19 novembre 1886.

I Les Elections. II La "Sentinelle."

Bien-Aimės Cooperateurs,

Les élections, qui viennent d'avoir lieu en notre province, ont donné occasion à des désordres sur lesquels je crois de mon devoir d'attirer votre attention, surtout en prévision des prochaines élections fédérales. Vous êtes témoins comme moi de l'excitation, qui règne dans le pays entier, à cause des questions brûlantes que des circonstances malheureuses sont venues soulever. C'est le temps pour nous tous d'être fermement attachés aux grands principes de l'ordre et de la morale publics.

Pour moi, à la veille de ces élections, j'ai cru nécessaire de rappeler aux électeurs et aux candidats les sages prescriptions du IVme Concile de Québec sur tout ce qui a rapport au choix des représentants du peuple. J'ai exposé, d'après le même Concile, la gravité des désordres, qui se produisent trop souvent, en temps d'élections, et j'ai fortement pressé les fidèles d'éviter avec soin ces désordres, leur rappelant le compte sévère qu'ils auront à rendre un jour au Souverain Juge de tous leurs actes et de toute

leur conduite.

Ce que j'ai fait ici, vous avez dû le faire vous mêmes dans vos paroisses respectives. Mais, hélas! que notre voix a été bien peu écoutée! Dans cette ville surtout, on a revu les plus mauvais jours des juttes électorales. Une corruption scandaleuse, le mensonge et la calomnie, l'abus des boissons enivrantes, et, qui plus est, des actes de violence constituant une véritable émeute, voilà ce que nous avons eu la douleur de constater dans cette élection.

Encore si ces excès n'avaient été que le résultat d'une excitation passagère et le produit spontané de l'effervescence du peuple, nous aurions pu les stigmatiser avec moins de force et les oublier plus facilement. Mais quand nous savons que tout cela s'est fait avec préméditation, et à l'aide d'une organisation préparée avec soin, quand nous voyons surtout qu'en certains endroits on cherche après coup à justifier de semblables écarts, nous ne pouvons nous empêcher d'élever de nouveau la voix, pour vous prémunir, ainsi que vos ouailles, contre ces perturbateurs de l'ordre public et social. Il n'est jamais permis de pousser le peuple à la révolte,